

20 juil 2018 -15:18

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2018](#)

## Modifications relatives à la sécurité ferroviaire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie deux arrêtés royaux relatifs à la sécurité ferroviaire.

Le projet d'arrêté royal a pour but :

- de modifier l'arrêté royal du 16 janvier 2007 fixant certaines règles relatives aux enquêtes sur les accidents et incidents ferroviaires
- de modifier l'arrêté royal du 16 janvier 2007 relatif à l'agrément de sécurité, au certificat de sécurité et au rapport annuel de sécurité.

La modification de ces arrêtés royaux vise à corriger certaines imprécisions et contradictions, et à mettre les dispositions du premier arrêté en conformité avec la réglementation européenne, et plus particulièrement la Directive (UE) 2016/798 du parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à la sécurité ferroviaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)